AR Prefecture
047-214701955-20230609-DEL742023-DE
Reçu le 14/06/2023

Contrat de Partenariat

Article 1 :

Ce contrat est établi entre d'une part l'association « Les Chamel's Trophy » établie au 44 Impasse Marie-Louise et Paul Asté 47 240 Lafox, désigné par le parrainé et d'autre part.....
désigné par le sponsor.

Article 2 :

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée de.....

Article 3 :

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur
de..... (Écrire en lettres) apporté par le sponsor.

Article 4 :

Le parrainé s'engage à mettre des encarts publicitaires aux couleurs du partenaire sur la Renault 4L. Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel d'un équipage du 4L Trophy.

Article 5 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plains droits huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à ..... Le ...../...../.....en deux exemplaires

Le parrainé
Pour l'association.....
Lu et approuvé

Le sponsor
Pour.....
Lu et approuvé